

Règlement du Concours

Le XIV^{ème} Concours International « Henryk Wieniawski » pour Violonistes, organisé par l'Association musicale Henryk Wieniawski de Poznań s'adresse aux violonistes de toute nationalité, âgés de 16 à 32 ans.

Délais :

Durée du Concours : du 8 au 23 octobre 2011

Date limite pour l'envoi du dossier d'inscription et du choix du lieu de la présélection : le 30 juin 2010

Présélection en direct : les dates et les lieux seront publiés jusqu'au 15 janvier 2010

Confirmation de l'acceptation au Concours : le 3 juillet 2011

Versement du droit d'inscription : jusqu'au 30 juin 2010

Inscription au Bureau du Concours : le 7 octobre 2011, jusqu'à 20h00

Cérémonie de la distribution des prix et le Concert de lauréats : le 23 octobre 2011.

Conditions de participation au Concours.

Les candidats seront acceptés au Concours, conformément aux résultats de la présélection qui se tient en présence du Président du Jury et d'un des membres du Jury.

Avant la présélection, le candidat s'engage à envoyer à l'adresse du Bureau du Concours le dossier comprenant les documents suivants :

1. Le formulaire d'inscription,
2. Une courte autobiographie artistique,
3. Deux recommandations établies par des violonistes ou des pédagogues reconnus,
4. Deux photographies actuelles, de format passeport 7x10cm, portant au dos le nom du candidat (les photos envoyées sous la forme électronique ayant 300dpi au minimum seront recevables),
5. Une copie d'un document officiel avec photographie, attestant l'identité du candidat.

L'envoi du formulaire d'inscription rempli et signé, exprime l'accord du candidat de participer au Concours et l'acceptation de toutes les résolutions du Règlement du Concours.

Programme de la présélection :

1. F. Mendelssohn - Bartholdy:

- première partie du concerto pour violon en mi-mineur opus 64 (avec accompagnement de piano)

2. J. Brahms:

- Sonate N° 2 en la majeur opus 100, partie I
ou C. Franck: Sonate en la majeur, partie III

3. H. Wieniawski:

- Caprice N° 3 ou 4, opus 18

4. N. Paganini:

- un des Caprices opus 1

Dans le cas particulier où le candidat, pour des raisons importantes, est incapable de comparaître en personne à la présélection, avec l'accord du Directeur du Concours, il sera autorisé l'envoi d'un DVD, aux frais du candidat. Le DVD en question devra être envoyé au plus tard le 30 mars 2011.

Le programme présenté sur le DVD répondra au programme prévu de la présélection.

L'enregistrement doit présenter le candidat filmé de face, à distance ne dépassant pas 5 m. Les organisateurs ont le droit de rejeter l'enregistrement s'il ne respecte pas cette condition.

Les enregistrements reçus ne seront pas restitués.

Droit d'inscription

Le candidat est obligé de verser au plus tard le 30 juin 2010 le droit d'inscription d'un montant de 100 €, à l'ordre de « HENRYK WIENIAWSKI KONKURS » sur le compte :

BZ WBK S.A. I/O Poznań

Nr konta: 82 1090 1463 0000 0000 4600 4297

IBAN PL

SWIFT WBK PP L PP

Au cas où le candidat renoncerait à sa participation au Concours, le droit d'inscription ne sera pas remboursé.

Programme

Le Concours se déroulera en quatre épreuves, ouvertes au public.

Le programme du Concours comprend les oeuvres suivantes, jouées de mémoire (à l'exception des Sonates de la deuxième épreuve).

1^{ère} EPREUVE (du 9 au 13 octobre 2011):

1. J. S. Bach: la première et la deuxième partie d'une des sonates pour violon solo BWV 1001, 1003, 1005 ou Chaconne de Partity BWV 1004

2. N. Paganini: un des 24 Caprices opus 1

3. H. Wieniawski: un des Caprices opus 10

4. Une pièce à choisir:

- B. Bartók: Sonate pour violon solo, partie 1 *Tempo di ciaccona*

- H.W. Ernst: Polyphonic Studies for Violin solo N°. 6 – Variations sur un thème de *The Last Rose of Summer*

- F. Kreisler: Recitativo et Scherzo-Caprice pour violon solo, opus 6

- N. Milstein *Paganiniana*

- A. Schnittke *A Paganini*

- E. Ysaÿe: III Sonate pour violon solo en ré mineur, opus 27 *Ballade*
- E. Ysaÿe: VI Sonate pour violon solo en mi majeur, opus 27

2^{ème} EPREUVE (du 14 au 16 octobre 2011):

1. Une des pièces pour violon et piano:

B. Bartók:

- II Sonate

L. van Beethoven:

- Sonate en mi bémol majeur, opus 12
- Sonate en la majeur, opus 47
- Sonate en sol majeur, opus 96

J. Brahms:

- I Sonate en sol majeur, opus 78
- II Sonate en la majeur, opus 100
- III Sonate en ré mineur , opus 108

G. Fauré:

- Sonate en la majeur, opus 13

P. Hindemith:

- Sonate in mi bémol, opus 11 N°. 1
- ou Sonate in ré, opus 11 N°. 2

S. Prokofiev:

- I Sonate en fa mineur, opus 80
- II Sonate en ré majeur, opus 94 bis

M. Ravel:

- Sonate

F. Schubert:

- Sonate en la majeur (Duo), D 574
- Fantaisie en ut majeur, D 934 opus posth. 159

R. Schumann:

- II Sonate en ré mineur, opus 121
- Fantaisie en ut majeur, opus 131

A. Schönberg:

- Fantaisie, opus 47

K. Szymanowski:

- Sonate en ré mineur, opus 9

2. Une des pièces (ou des paires de pièces) de H. Wieniawski:

- Fantaisie sur un thème de l'opéra Faust de Ch. Gounod, opus 20
- Légende opus 17 et Scherzo-Tarantella, en sol mineur, opus 16
- Légende opus 17 et Polonaise en ré majeur, opus 4
- Polonaise en la majeur, opus 21
- Variations sur un thème individuel, opus 15

3. Une des pièces de K. Szymanowski:

- un des poèmes des Mythes, opus 30
- Romance en ré majeur, opus 23

3^{ème} EPREUVE (du 17 au 18 octobre 2011) :

1. Première partie d'un des concertos de W. A. Mozart:

- en sol majeur, KV 216
- en ré majeur, KV 218
- en la majeur, KV 219

Le candidat a le droit de choisir parmi des cadences accessibles. Il est possible aussi de jouer une cadence créée par le candidat.

2. W. A. Mozart:

- première partie de la Symphonie Concertante en mi bémol majeur KV 364/320d

3. P. Tchaïkovski

- Sérénade pour cordes en ut majeur, opus 48, deuxième partie *Valse*

4^{ème} EPREUVE (du 20 au 22 octobre 2011):

1. H. Wieniawski – un des concertos pour violon et orchestre:

- 1^{er} Concerto en fa dièse mineur, opus 14
- 2^{ème} Concerto en ré mineur, opus 22

2. Un des concertos pour violon et orchestre:

- J. Brahms: Concerto pour violon en ré majeur, opus 77
- L. van Beethoven: Concerto pour violon en ré majeur, opus 61
- P. Czajkowski: Concerto pour violon en ré majeur, opus 35
- M. Karłowicz: Concerto pour violon en la majeur, opus 8
- E. Lalo: Symphonie espagnole en ré mineur, opus 21
- F. Mendelssohn - Bartholdy: Concerto pour violon en mi mineur, opus 64
- S. Prokofiev: I Concerto pour violon en ré majeur, opus 19
- J. Sibelius: Concerto pour violon en ré mineur, opus 47
- D. Chostakovitch : I Concerto pour violon en la mineur, opus 77
- K. Szymanowski: I Concerto pour violon, opus 35

Prix

Les prix au nombre de trois seront repartis aux lauréats du Concours :

I^{er} prix : 30 000 € et la médaille d'or

II^{ème} prix : 20 000 € et la médaille d'argent

III^{ème} prix : 12 000 € et la médaille de bronze

Plus trois distinctions de 5 000 € chacune.

Tous les finalistes récompensés recevront le titre de lauréat du XIV^{ème} Concours International Henryk Wieniawski pour Violonistes à Poznań.

Les lauréats classés à la III^{ème} épreuve du Concours recevront des diplômes.

Le Jury a le droit de modifier l'ordre et le nombre de prix, sous réserve du montant total des prix qui reste inchangé.

Dans le cas d'attribution de prix ex æquo, le prix suivant est supprimé.

Tout autre prix financier ou matériel sponsorisé par des institutions ou des personnes privées doit être déclaré auprès du secrétariat du Concours avant son lancement. Les prix sponsorisés, acceptés par le secrétariat auront le caractère des récompenses supplémentaires. Dans le cas de prix financiers, ils seront versés dans la valeur dans laquelle ils ont été reçus par le secrétariat.

Les organisateurs prévoient aussi une remise du Prix des Critiques et du Prix du Jury des enfants.

Jury

Monsieur Maxim Vengerov sera Président du Jury.

Une liste des membres du Jury international sera annoncée avant l'ouverture du Concours.

Les décisions prises par le Jury sont irrévocables et elles ne pourront pas constituer l'objet d'une plainte. Les règles détaillées du travail du Jury sont définies par le règlement du travail du Jury.

Pianistes, orchestres.

Les organisateurs du Concours garantissent la présence d'un pianiste restant à la disposition au cours des épreuves de présélection.

Le candidat peut avoir son accompagnateur personnel, lors de la présélection.

Pendant de la durée du Concours, les organisateurs assurent aux candidats de chaque épreuve **une répétition** gratuite avec un pianiste de Concours.

Le candidat peut avoir son accompagnateur personnel, lors du Concours.

Les organisateurs garantissent les salles de répétition.

A la III^{ème} épreuve du Concours, les candidats joueront avec accompagnement d'Orchestre de chambre PR *Amadeus*.

Le candidat jouera la première partie d'un concerto de violon de W.A.Mozart avec accompagnement d'orchestre dirigé par Mme Agnieszka Duczmal.

Le candidat jouera la première partie de la Symphonie Concertante en sol majeur KV 364-320 de W.A.Mozart en assumant en même temps la fonction de chef d'orchestre .

Le candidat jouera la deuxième partie de la Valse de la Sérénade pour cordes en ut majeur de Tchaïkovski au pupitre de maître de concert, en dirigeant l'orchestre.

Pendant ce Concours, les finalistes joueront, **dans une journée**, deux concerts choisis avec accompagnement d'orchestre de Filharmonia Poznańska T.Szeligowskiego (Philharmonie Posnanienne), dirigé par Maxim Vengerov.

Concert des lauréats

Les prix et les distinctions seront remis aux lauréats pendant le concert solennel organisé à la fin du Concours. Les lauréats seront obligés de comparaître en personne afin de recevoir leur prix. Lors de ce concert final, le lauréat du 1^{er} prix jouera un des concerts de la IV^{ème} épreuve, avec accompagnement d'orchestre. D'autres lauréats joueront des pièces solo pour violon, avec accompagnement de piano ou d'orchestre, conformément au programme défini par le Jury avec l'accord des lauréats. La partie artistique du concert des lauréats pourra être répétée le 24 octobre 2011.

La participation à chaque concert constitue le devoir d'un lauréat et pour cette présentation il ne recevra pas d'honoraires supplémentaires.

Lieux

L'inauguration, les épreuves et le concert des lauréats se tiendront dans la salle de Aula UAM à Poznań.

L'académie de Musique de I.J. Paderewski de Poznań met à la disposition des candidats les salles de répétitions.

Droits d'auteur

Les candidats du Concours remettront gratuitement, au profit de l'Association musicale Henryk Wieniawski de Poznań, tous les droits financiers des représentations artistiques enregistrées au cours de toutes les épreuves du Concours et de deux concerts des lauréats comprenant :

a/ l'enregistrement,

b/ les copies sur divers supports du son et de l'image

c/ la mise à la vente

d/ l'enregistrement sur ordinateur ou la parution sur Internet

e/ la présentation au public

f/ l'exposition

g/ le bail et la location

h/ l'émission à la radio, à la télévision, sur Internet, la ré-émission et la rétransmission

Les candidats acceptent que leur image enregistrée à l'occasion du Concours pourra être diffusée sur tous supports (radio, télévision, câble satellite) et transmise à l'organisateur du Concours.

Le candidat accepte que son nom et ses références puissent être utilisés pour l'organisation du Concours, conformément aux objectifs de contrat définis par l'organisateur du Concours.

Assurances et autres dossiers

Les candidats et leurs pianistes sont obligés d'assurer indépendamment leurs personnes et les instruments pour la durée du Concours.

Si le candidat possède un instrument de valeur historique (âgé de plus de 55 ans), il est obligé de déclarer l'avoir emporté en Pologne auprès du service douanier, après avoir traversé la frontière du pays.

Si le candidat joue d'un instrument loué de grande valeur, il devra avoir sur lui le document attestant son droit de l'utiliser.

Hébergement, voyage

Les candidats et leurs pianistes participeront à la présélection et au Concours à leurs frais.

Pendant la présélection l'organisateur ne garantit pas d'hébergement ni aux candidats ni aux pianistes.

Pendant la participation au Concours, les organisateurs assurent aux candidats et aux pianistes un hébergement gratuit, petit déjeuner compris, dans un hôtel, et un repas par jour.

Toute autre personne accompagnant le candidat au Concours couvre ses frais de séjour à Poznań.

Adresse du Bureau du Concours:

Biuro Konkursów im. Henryka Wieniawskiego
Towarzystwo Muzyczne im. Henryka Wieniawskiego
ul. Świątosławska 7, PL 61-840 Poznań
violin@wieniawski.pl, www.wieniawski.pl